



Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2021

VILLE DE BEUVRAGES

Sommaire

- ▶ 1 Le cadre général du budget 2021
 - ▶ 2 La section de fonctionnement
 - ▶ 3 La section d'investissement
 - ▶ 4 Les données synthétiques du Budget 2021
 - ▶ 5 Conclusion
-

1 - Le cadre général du budget 2021

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Ville.

1-1 Le principe :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il doit respecter les principes budgétaires à savoir ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est précédé par la tenue d'un débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, 2021 pour ce qui concerne cette note.

1-2 Le budget primitif 2021 de la Ville de Beuvrages :

Le Budget primitif 2021 a été voté le 14 avril 2021 par le Conseil municipal. Il a été précédé par la tenue du débat d'orientations budgétaires acté par la délibération 2021 03 03 du 24 mars 2021. Il reprend les résultats de l'année 2020 par suite de l'adoption du Compte administratif 2020 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 en date du 14 avril 2021 (délibérations 2021 04 02 et 2020 04 02 bis). Il respecte les grands principes budgétaires et la réglementation en vigueur.

Il est consultable sur simple demande en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de ;

✓ maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,

✓ poursuivre le désendettement de la Commune par le non-recours à l'emprunt pour la 6^{ème} année consécutive tout en poursuivant l'ensemble des opérations d'investissement envisagées, à l'aide de l'augmentation de l'autofinancement d'une part, et de la mobilisation de toutes les dotations et subventions possibles (véritable culture dans notre collectivité) d'autre part.

Au niveau local, plusieurs signaux intéressants apparaissent ces dernières semaines et devraient permettre de conforter les recettes de la Ville.

En premier lieu, l'INSEE a arrêté fin décembre notre population légale à 6855 habitants, traduisant une nouvelle augmentation de notre population de 115 habitants (pour rappel : + 80 habitants en 2020).

En second lieu, la population de la Ville devrait encore croître à la faveur de programmes immobiliers qui se concrétisent.

L'ensemble de ces projets est en phase avec les objectifs initiaux de la rénovation urbaine : conforter le nombre d'habitants et renforcer la mixité de population. Cette nouvelle population profitera en outre à nos commerçants et artisans locaux et pourra bénéficier d'équipements et services publics dimensionnés en conséquence.

Le budget de notre collectivité est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'investissement d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Globalement, le budget 2021 est équilibré à hauteur de **10 091 810,75 €** pour la section de fonctionnement et à **6 299 781,95 €** pour la section d'investissement, ce qui représente un budget total 2021 de 16 391 592,70 € ; il est en hausse de + 4,12 % par rapport au BP 2020.

2 - La section de fonctionnement

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 10 091 810,75 €. La structure globale de la section de fonctionnement est stable et le résultat de fonctionnement reporté traduisant des efforts de gestion soutenus demeure à un niveau élevé. Le fonctionnement est très légèrement en baisse par rapport au budget 2020 et le virement de crédits à la section d'investissement, représentant l'autofinancement, est en nette hausse, au profit de la section d'investissement.

2-1 Les recettes de fonctionnement :

La structure et l'évolution des recettes demeurent très stables. On peut encore noter cette année un résultat de fonctionnement reporté à un niveau honorable traduisant les efforts de gestion du quotidien.

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2021 s'élèvent à 8 927 541,00 € auxquels il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement 2020 reporté pour un montant de 1 164 269,75 €.

Les recettes de fonctionnement peuvent être regroupées principalement en 3 grandes catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

- ▶ De la tarification des prestations fournies à la population ; loyers, redevances, concessions funéraires ... (chapitre 70),
- ▶ Des impôts directs locaux, produits de la fiscalité (chapitre 73),
- ▶ Des dotations et des diverses subventions versées par l'état et autres financeurs (chapitre 74).

La fiscalité :

La réforme de la fiscalité locale en cours vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers. C'est ainsi qu'à l'issue de l'année 2020, après trois années de baisses successives, 80 % des contribuables bénéficient du dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation. En 2021, les 20 % restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % sur leur cotisation, puis 65 % en 2022, et enfin 100 % en 2023.

C'est pourquoi, depuis l'année dernière, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation et si l'article 16 de la loi de finances prévoyait déjà pour 2020 la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux affectés à l'habitation principale, le nouveau schéma de financement actant la suppression définitive de la taxe d'habitation comme recette perçue par les communes n'est entré en vigueur qu'au 1er janvier 2021.

Pour rappel en 2020, le taux de taxe d'habitation avait été gelé à hauteur de celui appliqué en 2019, soit 25,87% et afin de tenir compte de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale avait été calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

Pour cette année, la mise en place du nouveau schéma de financement se traduit pour les communes par une perte financière, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps et destiné à neutraliser les effets de la réforme.

Concrètement, pour la commune de Beuvrages, ce coefficient correcteur a été fixé par calcul à 1,666091 et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est le résultat de l'addition du taux communal (pour mémoire 29,06 % en 2020) et du taux départemental de TFPB de 2020 de 19,29%.

Il est prévu en effet que les communes perçoivent en 2021, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Il est rappelé à cet effet que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à + 0,2 % pour 2021.

En dépit de cette période d'ajustement, la loi autorise les communes à faire varier leurs taux, en particulier leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, à la suite d'un réaménagement des différentes règles de lien.

Pour 2021, une baisse des taux a été envisagée. Toutefois, considérant le manque de visibilité en matière de recettes de fonctionnement, le Conseil municipal a décidé de conserver pour cette année encore des taux identiques à ceux de 2020, tout en ajoutant au taux communal de taxe foncière bâtie le taux départemental de 19,29 % soit ;

- Taxe foncière sur les propriétés bâties **48,35 %** (29,06 % + 19,29%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **97,17 %**

Selon l'impact de la réforme fiscale, la baisse envisagée des taux précités devrait intervenir l'année prochaine.

Le montant de la fiscalité a généré en 2020 un montant de recettes de 2 184 271,00 €. Pour 2021, le produit attendu de la fiscalité (résultant de la multiplication de ces taux aux bases prévisionnelles 2021 notifiées à l'état 1259 auxquels sont ajoutées les attributions de compensation de la taxe d'habitation disparues suite à la réforme) est de 2 505 281,00 €. Pour information, les attributions de compensations sont les sommes versées par l'Etat afin de compenser les pertes de ressources pour les Communes, pertes de fiscalité induites par les décisions d'Etat (dégrèvement, abattement, exonérations...). Antérieurement, les attributions de compensations en matière de taxe d'habitation s'inscrivaient au chapitre 74 et en 2020, leur montant était de 304 881 €.

Les dotations :

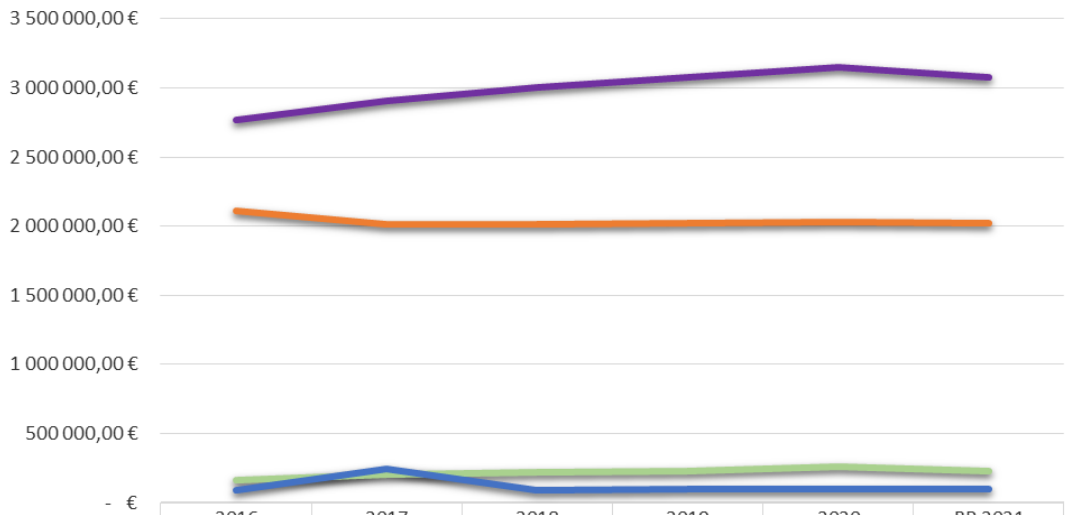
Le 8 avril 2021, à la date d'envoi des notes aux membres du Conseil municipal pour le vote du budget, les dotations de l'Etat n'avaient pas encore été notifiées, ce qui implique que les recettes inscrites au BP 2021 sont des recettes prévisionnelles, prévues avec précaution. Depuis, les dotations ont été notifiées et il s'avère que les montants notifiés sont supérieurs aux prévisions. Ce différentiel de recettes sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal sous forme de décision modificative du budget.

Il est à noter la forte dépendance du budget aux dotations et subventions ; elles représentent près de 58% des recettes de fonctionnement.

Evolution des dotations de 2016 à 2021 au Budget Primitif (BP)

Compte	Libellé de compte	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021	Montants notifiés 2021
7411	Dotation forfaitaire	2 106 819,00 €	2 013 820,00 €	2 010 592,00 €	2 018 444,00 €	2 026 122,00 €	2 018 000,00 €	2 033 626,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	164 247,00 €	203 929,00 €	223 302,00 €	229 620,00 €	260 590,00 €	230 000,00 €	281 196,00 €
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 768 585,00 €	2 909 712,00 €	2 999 427,00 €	3 074 015,00 €	3 151 995,00 €	3 075 000,00 €	3 221 048,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	90 341,00 €	243 470,53 €	88 514,00 €	97 386,00 €	98 910,00 €	98 000,00 €	102 922,00 €
		5 129 992,00 €	5 370 931,53 €	5 321 835,00 €	5 419 465,00 €	5 537 617,00 €	5 421 000,00 €	5 638 792,00 €

Evolution des dotations au BP de 2016 à 2021



	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
7411 Dotation forfaitaire	2 106 819,00 €	2 013 820,00 €	2 010 592,00 €	2 018 444,00 €	2 026 122,00 €	2 018 000,00 €
74121 Dotation de solidarité rurale	164 247,00 €	203 929,00 €	223 302,00 €	229 620,00 €	260 590,00 €	230 000,00 €
74123 Dotation de solidarité urbaine	2 768 585,00 €	2 909 712,00 €	2 999 427,00 €	3 074 015,00 €	3 151 995,00 €	3 075 000,00 €
74127 Dotation nationale de péréquation	90 341,00 €	243 470,53 €	88 514,00 €	97 386,00 €	98 910,00 €	98 000,00 €

2-2 Les dépenses de fonctionnement :

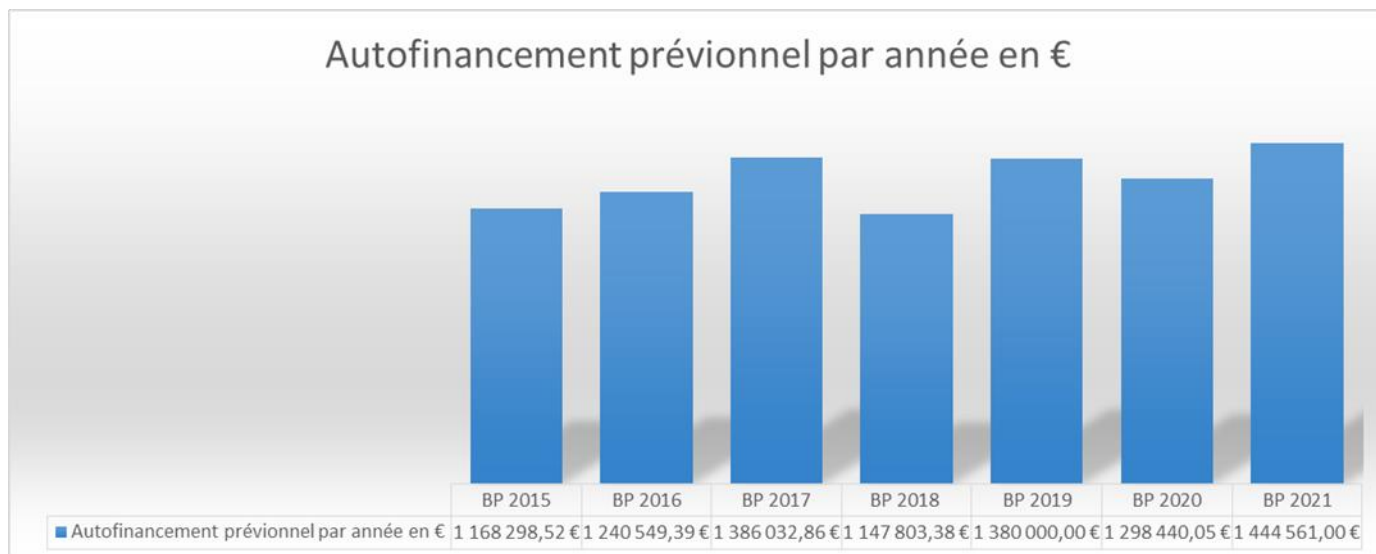
Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Elles sont constituées, pour les postes les plus importants par ;

- ▶ Des charges à caractère général ; les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation pour les bâtiments communaux, les prestations de service effectuées (chapitre 011),
- ▶ Des charges de personnel et frais assimilés représentant les dépenses liées au personnel communal (chapitre 012),
- ▶ Des autres charges de gestion courante regroupant principalement les indemnités et les subventions versées aux organismes extérieurs tels que le CCAS et la Caisse des Ecoles de Beuvrages, ou les associations (chapitre 65),
- ▶ Des charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts (chapitre 66).

Pour cette année, la structure et l'évolution des charges de fonctionnement demeurent également stable. Pour les plus significatives d'entre-elles, à savoir les charges de personnel, celles-ci demeurent contenues mais permettent aussi de renforcer et professionnaliser nos effectifs ; les charges à caractère général sont quelque peu majorées pour permettre un entretien accru de nos infrastructures et faire face à la crise sanitaire (externalisation complémentaire de l'entretien, achats d'EPI pour le personnel municipal, de produits d'hygiène pour les usagers...).

Les autres charges de gestion courante demeurent à un niveau significativement élevé malgré une baisse d'activité du secteur associatif induite par la crise sanitaire – le résultat de la Caisse des écoles permet également de minorer quelque peu cette année la subvention d'équilibre qui lui est allouée. Les autres charges à niveau moins significatif ne déséquilibrent pas cette tendance. La diminution des charges financières traduit cette année encore le désendettement progressif de la collectivité.

Enfin, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement moins celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement, sans nécessairement recourir à l'emprunt. L'autofinancement au BP 2021 pour la Commune s'élève à 1 444 561,00 €. Il est volontairement maintenu à un niveau élevé afin d'alimenter la section d'investissement.



Les engagements pluriannuels en fonctionnement concernent exclusivement des marchés renouvelables dont la durée n'excède pas 4 années au total et sans engagement de montant minimal, mis à part celui d'exploitation des installations thermiques dont la durée est de 5 années, ou des marchés dont l'exécution est à cheval sur deux exercices budgétaires.

3 - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen et à long terme. Elle concerne des actions qui contribuent à accroître le patrimoine communal.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 6 299 781,95 €, permettant de conserver un niveau de dépenses équivalent à celui des années antérieures tant sur les dépenses d'investissement générales (mobiliers, matériel informatique, outillages techniques, travaux courants de voirie et de bâtiments), que sur les dépenses concernant des opérations ou programmes d'investissement spécifiques.

3-1 Les recettes d'investissement :

En recettes d'investissement, 2 types de recettes coexistent ;

- les recettes patrimoniales,
- les recettes liées aux projets, (chapitre 13), les subventions d'équipement reçues.

Pour 2021, les recettes d'investissement représentent un montant de 6 299 781,95 €, dont 1 318 824,29 € sont des reports de l'exercice 2020 (recettes notifiées et engagées sur des exercices antérieurs mais non réalisées en 2020).

Dans cette section, outre les reports, on retrouve notamment ;

- ▶ L'autofinancement qui est pour rappel de 1 444 561,00 €,
- ▶ L'excédent d'investissement reporté de 2020 pour 1 226 149,62 €,
- ▶ L'excédent de fonctionnement reporté (1 581 140,59 €) inclus dans le chapitre 10 comprenant en outre le Fonds de compensation de la TVA et les taxes d'aménagement pour un total 1 791 140,59 €,
- ▶ Les amortissements (chapitre 040) pour 220 412,85 €,
- ▶ Les subventions d'équipements (chapitre 13) pour 298 693,60 €.

Comme habituellement, seules les recettes ayant donné lieu à engagement juridique ont été budgétées.

Les recettes d'investissement sont cette année en hausse, dopées par un résultat d'investissement lui-même en nette augmentation, et attestant de la culture des recettes via la recherche de subventions d'investissement. Ainsi que précisé précédemment, le virement de la section de fonctionnement est anticipé en hausse également.

Les programmes immobiliers déjà évoqués en amont devraient également permettre à terme des rentrées financières plus importantes en investissement par le biais des taxes d'aménagement, mais leur versement par l'Etat présentant une certaine opacité au niveau du calendrier, celles-ci n'ont pas été véritablement prises en compte.

3-2 Les dépenses d'investissement :

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Cette section regroupe ;

- ▶ Le remboursement de la dette en capital (905 000 €),
- ▶ Les acquisitions de droits et licences tels que les logiciels,
- ▶ Les acquisitions de biens immobiliers, de biens mobiliers (matériel informatique, mobilier...),
- ▶ Les études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Pour 2021, les dépenses d'investissement représentent un montant de 6 299 781,95 €, dont 3 715 821,26 € sont des reports de l'exercice 2020 (dépenses prévues et engagées sur des exercices antérieurs mais non réalisées en 2020).

Un crédit significatif est à noter pour 2021 sur les reports s'agissant de grosses opérations budgétées les années antérieures mais en cours d'exécution ou de finalisation (extension du cimetière communal, Le village – rue des poilus, rue Mortuaire, chemin rouge, mise en sécurité du parc Fénelon...).

Pour autant, les crédits alloués aux opérations 2021 demeurent à un niveau significativement élevé.

Les dépenses d'investissement de l'exercice sont constituées aussi du remboursement de la dette très largement issue de la période de renouvellement urbain.

Il est à noter que les dépenses d'investissement sont soit classées par opération (quand il s'agit d'un programme d'investissement bien identifiable), soit regroupées par niveau de vote hors opération.

Outre la reprise des restes à réaliser de l'exercice précédent, le remboursement de la dette et les travaux divers de bâtiments ou les acquisitions diverses (terrains – mobilier – matériels), le budget 2021 prévoit notamment les investissements spécifiques suivants :

ESPACE PUBLIC	VOIRIES	BATIMENTS
Programme "Fonds de Travaux Urbains" 76 360 €	Travaux de voirie : rue Jean Jaurès, rue du Droit, place de Bruxelles 220 040 €	Construction d'une maison de la jeunesse 370 000 €
Programme "Plan lumière" 203 850 €	Sécurisation routière 274 000 €	Réfection de la façade de l'école Paul Langevin 610 682 €
Complément de vidéo-protection urbaine 42 600 €	Sécurisation de l'entrée du complexe sportif 94 000 €	Relocalisation du poste de police municipale en centre-ville 190 622 €
Mise en sécurité et réaménagement du Parc Fénelon 569 670 €	Aménagement d'un circuit d'évitement des passages à niveau piétons 442 319 €	Passage de l'éclairage de la salle de sports Lagrange en leds 28 500 €
Travaux au Cimetière : travaux d'extension et mise aux normes PMR 100 544 €	Aménagement des voiries de l'entrée de ville "Le village" 894 250 €	Climatisation de bâtiments 80 000 €

4 - Les données synthétiques du Budget 2021

Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2021

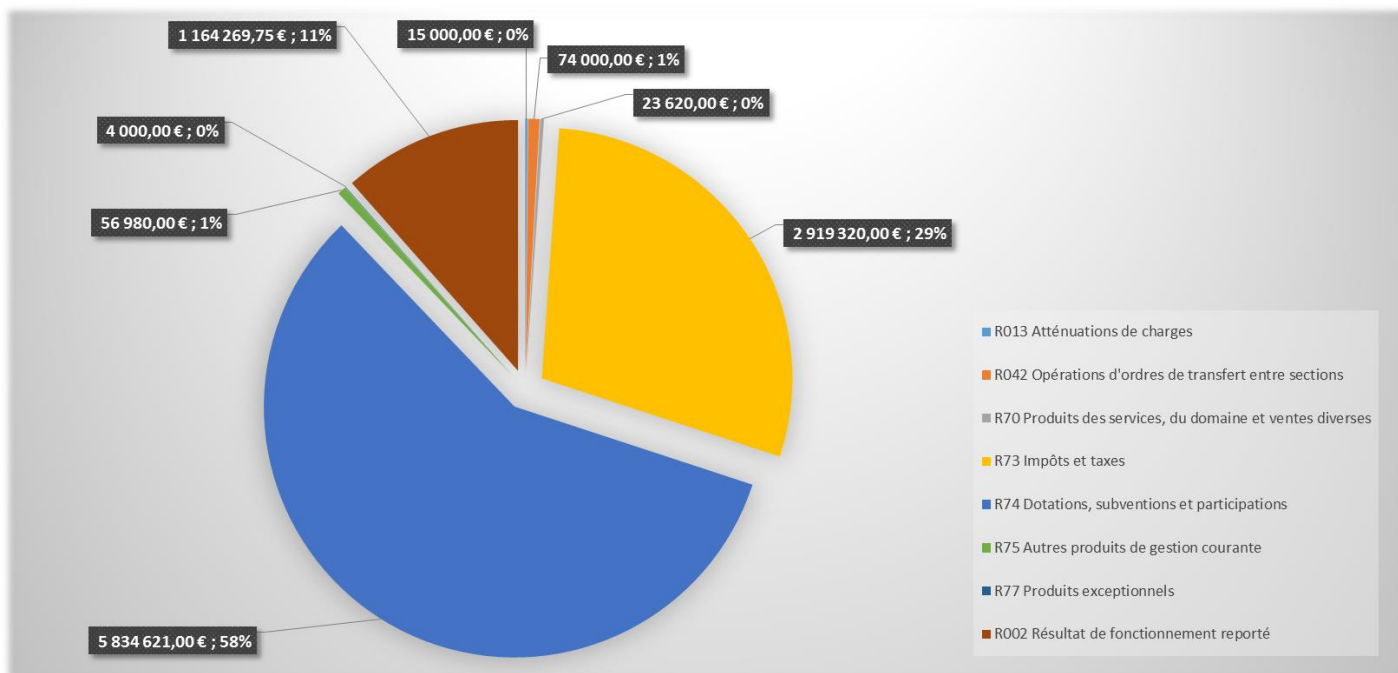
Recettes de fonctionnement		Pour mémoire BP 2020	CA 2020	BP 2021
R013	Atténuations de charges	10 000,00 €	53 194,00 €	15 000,00 €
R042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	80 000,00 €	79 971,56 €	74 000,00 €
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 120,00 €	37 825,48 €	23 620,00 €
R73	Impôts et taxes	2 650 914,00 €	2 663 464,35 €	2 919 320,00 €
R74	Dotations, subventions et participations	6 204 914,41 €	6 281 636,76 €	5 834 621,00 €
R75	Autres produits de gestion courante	57 827,00 €	59 141,57 €	56 980,00 €
R77	Produits exceptionnels	31 821,00 €	52 439,42 €	4 000,00 €
		9 051 596,41 €	9 227 673,14 €	8 927 541,00 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 098 433,36 €	1 098 433,36 €	1 164 269,75 €
	Σ	10 150 029,77 €	10 326 106,50 €	10 091 810,75 €

Résultat de fonctionnement 2020	2 745 410,34 €
--	-----------------------

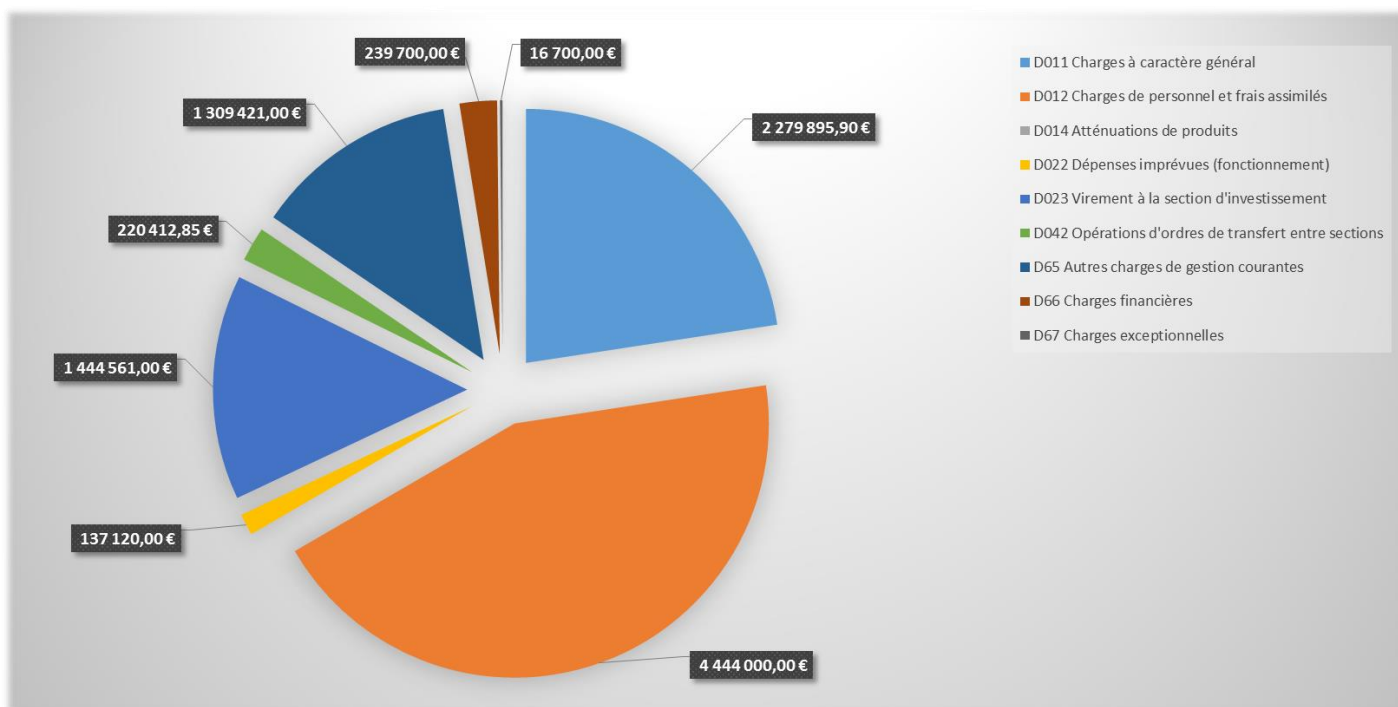
Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2021

Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire BP 2020	CA 2020	BP 2021
D011	Charges à caractère général	2 252 166,00 €	1 675 391,76 €	2 279 895,90 €
D012	Charges de personnel et frais assimilés	4 440 000,00 €	4 181 010,11 €	4 444 000,00 €
D014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
D022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	144 622,73 €	- €	137 120,00 €
D023	Virement à la section d'investissement	1 334 440,05 €	- €	1 444 561,00 €
D042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	194 000,00 €	192 952,98 €	220 412,85 €
D65	Autres charges de gestion courantes	1 386 072,99 €	1 151 180,81 €	1 309 421,00 €
D66	Charges financières	279 672,00 €	265 365,33 €	239 700,00 €
D67	Charges exceptionnelles	72 856,00 €	75 095,17 €	16 700,00 €
D68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	46 200,00 €	39 700,00 €	- €
	Σ	10 150 029,77 €	7 580 696,16 €	10 091 810,75 €

Répartition par chapitres des recettes de fonctionnement 2021



Répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement 2021



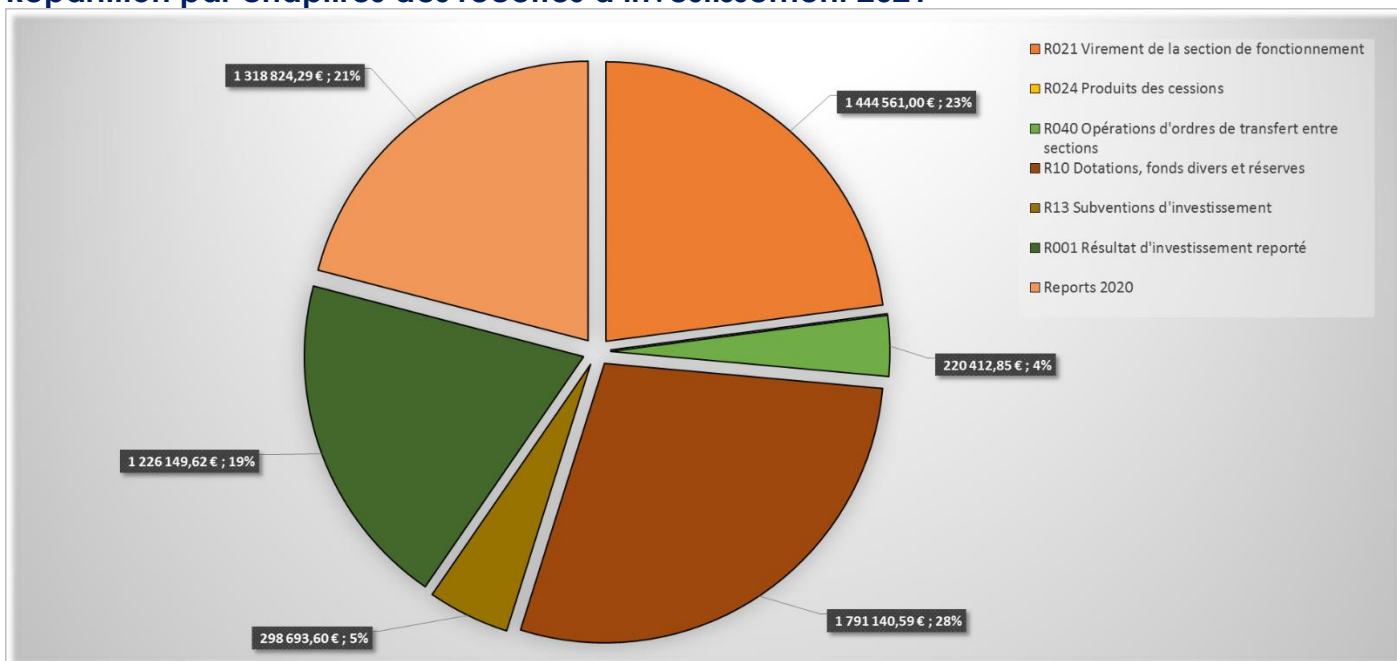
Détail par chapitres des dépenses et recettes d'investissement 2021

Dépenses d'investissement		Pour mémoire BP 2020	CA 2020	Reports de crédits 2020 sur BP 2021	BP 2021
Hors opérations					
D020	Dépenses imprévues (investissement)	92 000,00 €	- €	- €	- €
D040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	80 000,00 €	79 971,56 €	- €	74 000,00 €
D10	Dotations, fonds divers et réserves	38 700,00 €	14 639,00 €	- €	27 000,00 €
D16	Emprunts et dettes assimilées	920 000,00 €	915 482,18 €	- €	905 000,00 €
D20	Immobilisations incorporelles	36 430,60 €	18 935,59 €	16 554,00 €	51 126,00 €
D204	Subventions d'équipement versées	36 967,70 €	979,90 €	35 900,00 €	1 625,00 €
D21	Immobilisations corporelles	391 075,99 €	135 145,21 €	129 253,49 €	471 706,96 €
D23	Immobilisations en cours	82 172,59 €	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
Opérations					
OP 111	Fonds de Travaux Urbains	42 000,00 €	5 640,00 €	36 360,00 €	40 000,00 €
OP 119	Rénovation de l'école primaire Paul Langevin	56 840,68 €	27 630,19 €	- €	- €
OP 128	Plan lumière	201 892,43 €	125 895,08 €	124 744,00 €	79 106,00 €
OP 151	Vidéo protection de l'espace public	55 836,00 €	13 236,00 €	42 600,00 €	- €
OP 157	Diagnostic et mise aux normes accessibilité	15 200,00 €	752,62 €	300,00 €	- €
OP 167	Travaux au cimetière	414 200,00 €	313 655,37 €	100 544,63 €	- €
OP 178	Réaménagement rue Jean Jaurès - phase 3	230 000,00 €	- €	60 000,00 €	4 040,00 €
OP 179	Réaménagement des voiries ruisard est	314 315,00 €	- €	314 315,00 €	129 938,27 €
OP 180	Place des acacias	41 500,00 €	31 480,08 €	- €	- €
OP 181	Entrée de ville 3 - Le village	897 244,14 €	2 994,00 €	894 250,14 €	- €
OP 182	Suppression des passages à niveau piétons	450 000,00 €	7 680,60 €	442 319,40 €	- €
OP 183	Mise en sécurité du parc ténélon	880 000,00 €	311 529,36 €	568 470,64 €	1 200,00 €
OP 184	Ecole primaire Jules Ferry	230 000,00 €	- €	230 000,00 €	- €
OP 185	Réaménagement de la place de Bruxelles	- €	- €	- €	10 000,00 €
OP 186	Climatisation des bâtiments	- €	- €	- €	80 000,00 €
OP 187	Programme de sécurité routière	50 025,00 €	- €	180 025,00 €	93 975,00 €
OP 188	Sécurisation du complexe sportif Pennynck	36 000,00 €	- €	29 000,00 €	65 000,00 €
OP 189	Relocalisation en centre-ville du poste de police municipale	- €	55 100,00 €	174 502,60 €	16 120,00 €
OP 190	Reprise ede la façade de l'école Paul Langevin	- €	7 700,94 €	82 682,36 €	528 000,00 €
OP 191	Travaux de voirie rue du Droit	- €	- €	170 000,00 €	20 000,00 €
OP 192	Maison de la jeunesse	- €	- €	24 000,00 €	346 000,00 €
<i>Total opérations d'investissement</i>		3 915 053,25 €	903 294,24 €	3 474 113,77 €	1 113 502,73 €
Reports 2020		5 592 400,13 €	2 068 447,68 €	3 715 821,26 €	3 715 821,26 €
		Σ	5 592 400,13 €	3 715 821,26 €	6 299 781,95 €

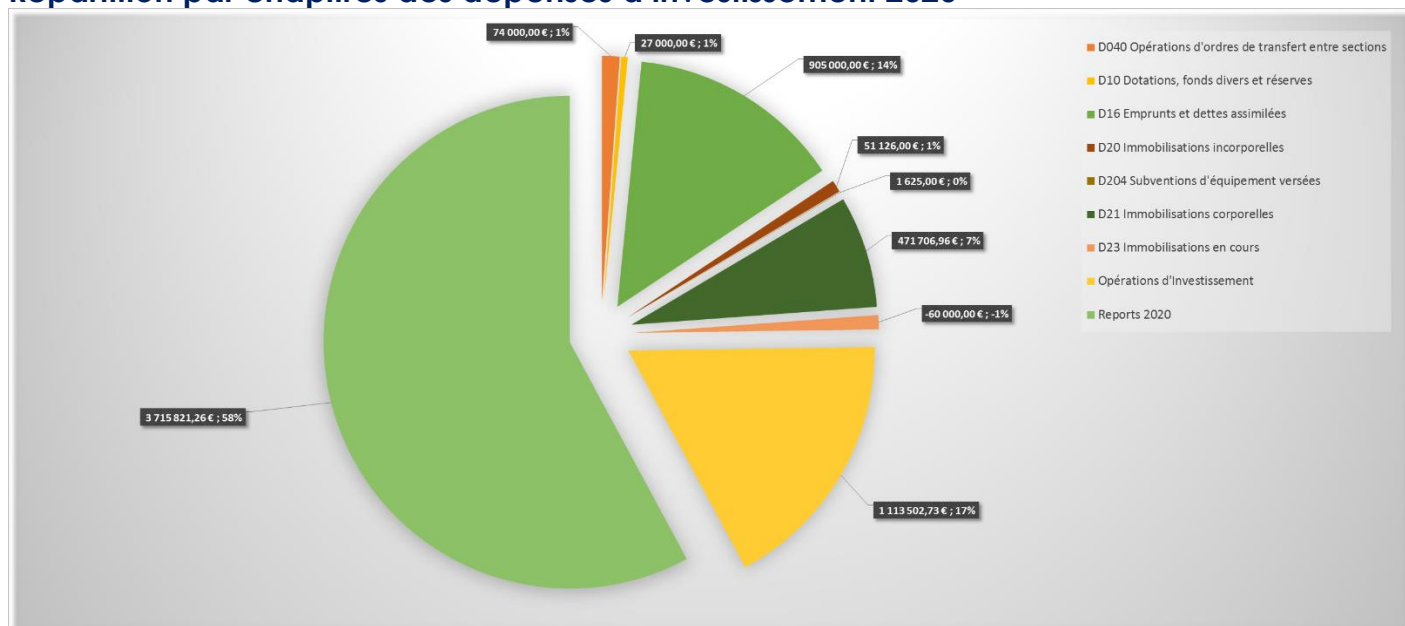
Recettes d'investissement		Pour mémoire BP 2020	CA 2020	Reports de crédits 2020 sur BP 2021	BP 2021
R021	Virement de la section de fonctionnement	1 334 440,05 €	- €	- €	1 444 561,00 €
R024	Produits des cessions	- €	- €	- €	- €
R040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	194 000,00 €	192 952,98 €	- €	220 412,85 €
R10	Dotations, fonds divers et réserves	1 786 153,00 €	1 818 785,76 €	- €	1 791 140,59 €
R13	Subventions d'investissement	1 596 088,02 €	601 139,50 €	1 318 824,29 €	298 693,60 €
		4 910 681,07 €	2 612 878,24 €	- €	3 754 808,04 €
R001	Résultat d'investissement reporté	681 719,06 €	681 719,06 €	- €	1 226 149,62 €
		5 592 400,13 €	3 294 597,30 €	- €	4 980 957,66 €
Reports 2020					1 318 824,29 €
		Σ	5 592 400,13 €	3 294 597,30 €	6 299 781,95 €

Résultat d'investissement 2020 **1 226 149,62 €**

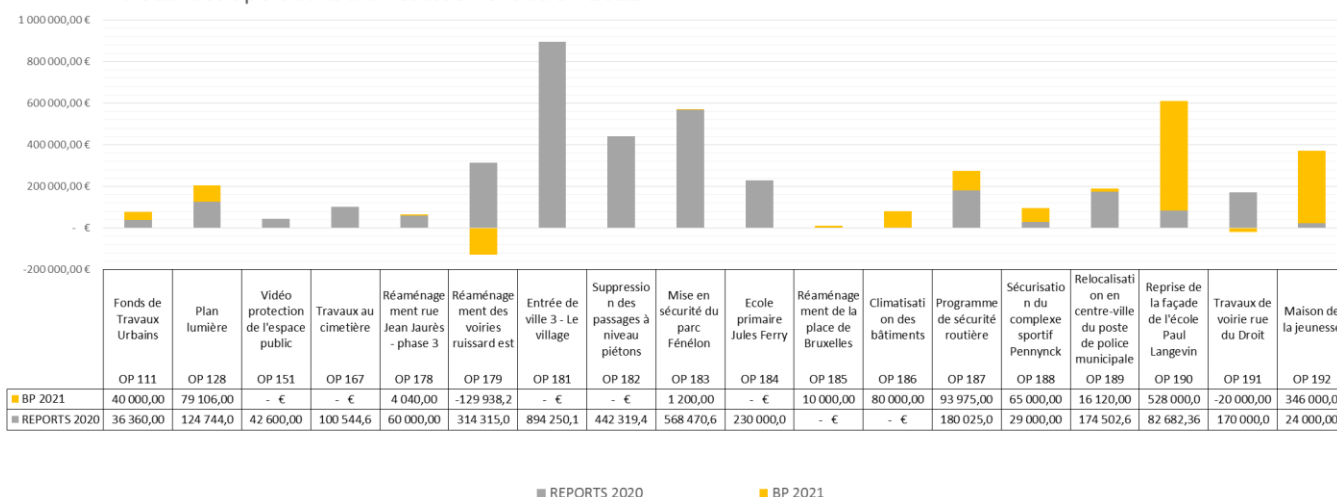
Répartition par chapitres des recettes d'investissement 2021



Répartition par chapitres des dépenses d'investissement 2020



Détail des opérations d'investissement au BP 2021

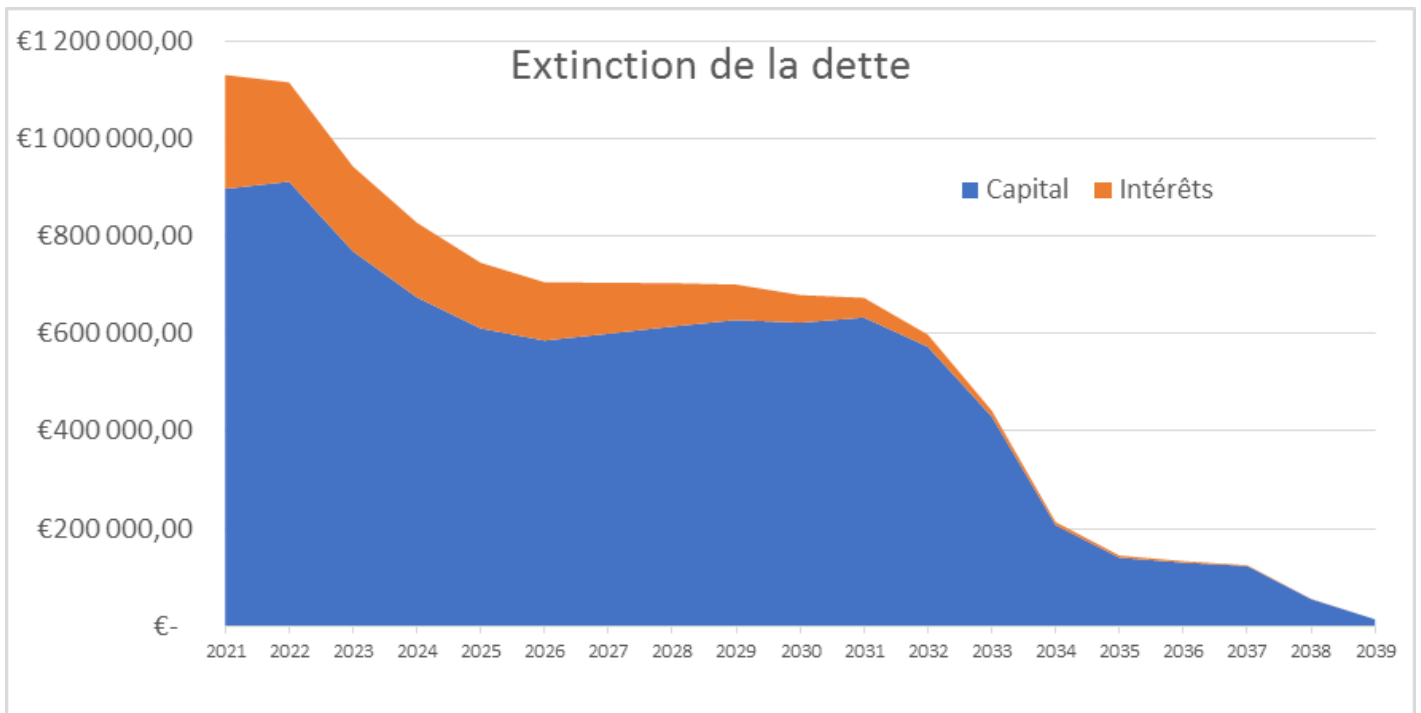


Etat de la dette

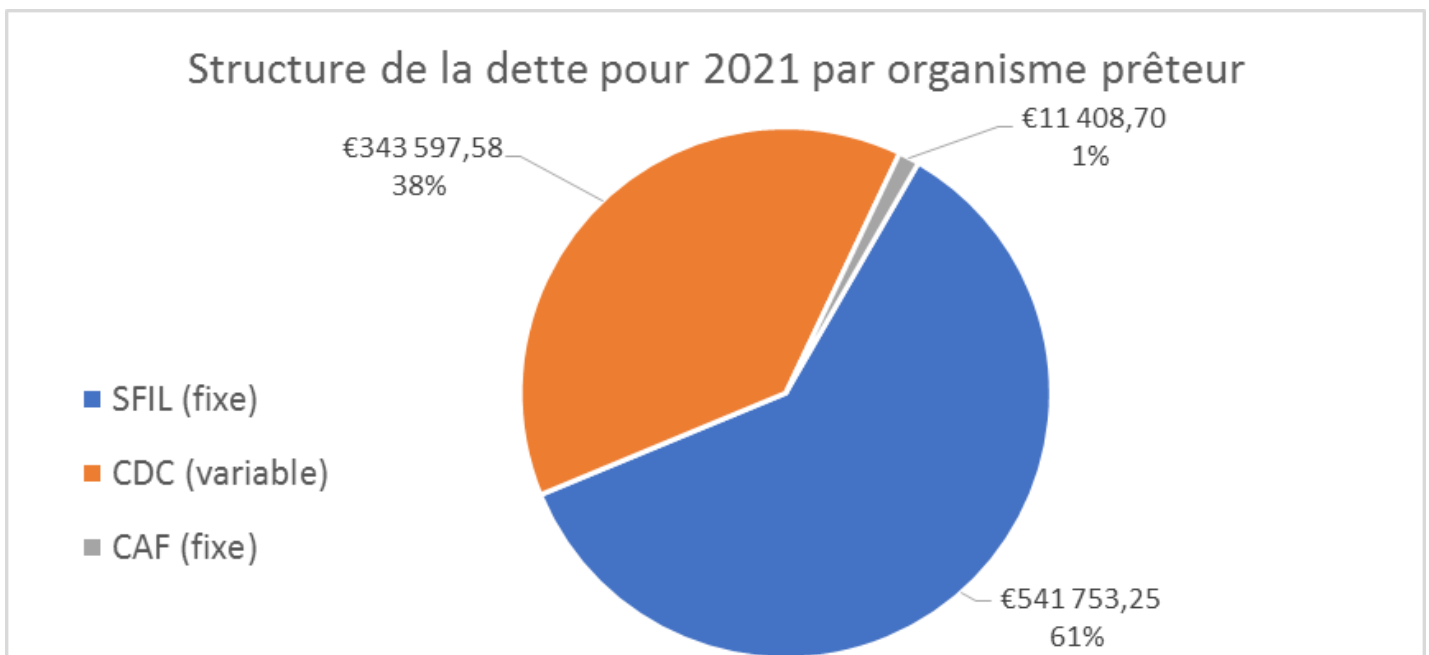
Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette s'élevait à 9 216 119,53 €, soit 1 344,44 €/habitant.

Pour cette année, le Budget Primitif 2021 est construit sans recours à un nouvel emprunt. Par conséquent, aucun recours à la dette n'ayant été réalisé depuis 2015, notre endettement décroît naturellement, à la faveur d'un remboursement de la dette en capital qui augmente au regard de charges financières (intérêts) qui diminuent.

Le graphique ci-dessous est une photographie au 01/01/2021 de l'endettement de la Ville avec la distinction des remboursements en capital et en intérêts, par année, jusqu'en 2039, dans l'hypothèse de non-recours à un nouvel emprunt d'ici cette date.



Il n'est donc pas non plus à noter d'évolution significative de cet endettement. Il est constitué de prêts à taux fixes pour ce qui concerne la SFIL¹ et la CAF² (0%), et de prêts à taux variables assis sur des produits normés (livret A) pour la CDC³.



Compte-tenu de ces prévisions budgétaires, notre capacité de désendettement serait de 5,2 années au 31 décembre 2021.

¹ SFIL : Société Française d'Investissement Local (ex-Dexia)

² CAF : Caisse d'Allocations Familiales

³ CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

5 - Conclusion

Le budget 2021 présenté ici est un budget de responsabilité avec une volonté de maîtriser la section de fonctionnement afin de dégager des marges de financement au profit de la section d'investissement.

En fonctionnement, il est à retenir ;

- ✓ des charges de personnel contenues,
- ✓ le dégagement d'une enveloppe significative au profit de la section d'investissement,
- ✓ des charges à caractère général en deçà de la norme des communes de même strate de population,
- ✓ des charges de gestion courantes conservées un niveau élevé traduisant une politique empreinte de solidarité, ce chapitre regroupant essentiellement les subventions versées aux associations locales, au CCAS et à la Caisse des écoles,
- ✓ des charges financières en diminution traduisant le désendettement progressif de la collectivité.

En investissement, il est à noter ;

- ✓ un endettement assumé qui se réduit de fait par la non-souscription de nouvel emprunt encore cette année,
- ✓ un programme d'investissement qui se poursuit, marqué à la fois par des opérations sur l'espace public et la voirie et par des opérations de rénovation de bâtiments et de création de nouveaux espaces publics.